CPR ES FOOD FOR GENERATIONS

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

CPR ES Food For Generations
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	**4**
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	**13**
Informations spécifiques	**15**
Informations réglementaires	**17**
Certification du Commissaire aux comptes	**23**
Comptes annuels	**28**
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Hors-Bilan	31
Compte de Résultat	32
Annexes aux comptes annuels	**33**
Règles et méthodes comptables	34
Evolution de l'Actif net	36
Détail des collectes	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	45
Inventaire	46
Annexe(s)	**47**
Caractéristiques du fonds	48
Information SFDR	54

CPR ES Food For Generations
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de gestion
CPR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire
Caceis Bank
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable
Caceis Fund Administration
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Compte rendu d'activité

Août 2023

Les marchés actions ont baissé en août en raison de la décélération de la croissance économique en Chine et de la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Europe. Les secteurs de l'énergie et de la santé ont progressé. Tous les autres secteurs ont baissé, les plus fortes baisses touchant les utilities, les matériaux et les financières.

Food for Generations est en baisse sur le mois et a sous-performé l'indice MSCI World en raison de la baisse des secteurs Agriculture et Produits Alimentaires. Le secteur de l'Agriculture a été pénalisé par la baisse du prix des céréales, l'épisode de sécheresse aux Etats-Unis étant passé. Ingredion et Deere ont baissé de manière significative. Mowi (élevage de saumon) termine le mois en hausse significative grâce à des résultats rassurants. Les Produits Alimentaires ont subi la baisse significative des sociétés américaines comme Conagra, avec des volumes de vente qui baissent. China Mengniu Dairy a suivi la baisse du marché chinois malgré des résultats semestriels supérieurs aux attentes. Les valeurs cycliques de l'emballage ont par contre progressé, en particulier Smurfit Kappa, sur des anticipations de rebond des volumes de vente pour la deuxième partie de l'année. La Distribution Alimentaire a baissé en ligne avec le marché, la forte hausse de HelloFresh et Sprouts Farmers étant compensée par la baisse de Sysco et Carrefour. Le secteur de l'Eau a modérément baissé en raison de l'impact négatif de la hausse des taux d'intérêt sur les utilities (American Water Works). Seul le secteur de la Restauration est en hausse sur le mois, toujours tiré par la restauration collective (Sodexo).

Malgré une baisse depuis le début de l'année, les prix des céréales restent à des niveaux historiquement élevés ce qui devrait soutenir le secteur de l'Agriculture. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Septembre 2023

Les marchés actions ont baissé en septembre à cause de la hausse des taux d'intérêt et de la crainte qu'ils restent élevés pour une période prolongée. Les secteurs de l'énergie et des financières ont progressé. Tous les autres secteurs ont baissé, les plus fortes baisses touchant les technologies de l'information, l'immobilier et les utilities.

Food for Generations est en baisse sur le mois et a sous-performé l'indice MSCI World principalement en raison de la baisse des Produits Alimentaires. Dans ce secteur, Smurfit Kappa a été pénalisé par l'annonce de l'acquisition de Westrock, une société lui permettant de se diversifier dans l'emballage carton aux Etats-Unis. Smurfit Kappa a payé une prime significative mais sur un cours de bourse de Westrock déprimé, valorisant la société sur des multiples modérés. Le segment des ingrédients (Kerry, Symrise) a aussi souffert sur le mois. Le secteur de l'Eau a aussi baissé de manière significative, notamment les utilities (American Water Works) sensibles à la hausse des taux d'intérêt. Le secteur de la Restauration a le mieux résisté, grâce à Compass et Sodexo dans la restauration collective.

En septembre, nous avons réduit l'exposition du fonds aux secteurs de l'Eau et de la Restauration, deux secteurs cycliques qui ont relativement bien performé cette année.

Malgré une baisse depuis le début de l'année, les prix des céréales restent à des niveaux historiquement élevés ce qui devrait soutenir le secteur de l'Agriculture. Le niveau des stocks est relativement bas. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix

de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Octobre 2023

Les marchés actions ont baissé en octobre principalement à cause de la hausse des taux d'intérêt. Les secteurs de la consommation cyclique, de l'énergie et des industrielles ont fortement baissé. Les secteurs utilities, technologies de l'information et consommation stable ont le mieux résisté.

Food for Generations est en baisse sur le mois et a sous-performé l'indice MSCI World principalement en raison de la baisse du secteur Agriculture, en particulier les machines agricoles (CNH) et les engrais (Nutrien). Le potentiel des médicaments GLP1, utilisés dans le traitement du diabète mais qui ont aussi un effet coupe-faim et donc sur l'obésité, a pesé sur la thématique du fonds. Une large utilisation de ces médicaments pourrait réduire la demande alimentaire aux Etats-Unis de 2-3%. Le secteur de l'Eau a aussi baissé de manière significative, en particulier les valeurs industrielles comme Pentair et Kurita Water. La Distribution Alimentaire a été relativement résistante grâce à la hausse de Walmart et Carrefour. Les Produits Alimentaires ont limité leur baisse grâce à des publications de résultats rassurantes chez Danone, Symrise et Seb. Le secteur de la Restauration est resté stable sur le mois grâce à la bonne performance de la restauration collective (Sodexo, Compass).

Malgré une baisse depuis le début de l'année, les prix des céréales restent à des niveaux historiquement élevés ce qui devrait soutenir le secteur de l'Agriculture. Le niveau des stocks est relativement bas. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Novembre 2023

Les marchés actions ont fortement monté en novembre en raison de la baisse des taux d'intérêt. Une inflation plus faible milite en faveur d'une stabilisation voire d'une baisse des taux des banques centrales. D'une manière générale, les secteurs cycliques (technologies de l'information, financières, consommation cyclique, industrielles) ont fortement progressé alors que les secteurs défensifs (consommation stable, santé) ont faiblement monté. Seul le secteur de l'énergie a baissé.

Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World. Seul le secteur de l'Eau a fortement progressé, les autres secteurs affichant des baisses ou des hausses plus modérées que le marché. Le secteur de l'Eau a bénéficié de la hausse de valeurs cycliques industrielles (Pentair, Veolia) mais aussi d'un rebond des utilities (American Water Works) qui avaient souffert de la hausse des taux d'intérêt. Le secteur des Produits Alimentaires affiche la deuxième meilleure performance grâce à la hausse des valeurs d'emballage (Smurfit Kappa) et de valeurs plus cycliques que la moyenne comme Groupe Seb. L'Agriculture a faiblement progressé notamment en raison d'une révision en baisse des perspectives 2024 dans les machines agricoles (Deere, CNH Industrial). La Distribution Alimentaire a souffert de la baisse de Walmart et Ahold Delhaize en raison d'une érosion des marges aux Etats-Unis au 3ème trimestre, ainsi que de la baisse de HelloFresh (décélération des ventes). La Restauration est en baisse à cause de la restauration collective (Compass, Sodexo), un segment qui a bien performé depuis le début de l'année.

En novembre, nous avons réduit notre exposition à l'agriculture (machines agricoles) et à la distribution alimentaire (HelloFresh).

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Décembre 2023

Les marchés actions ont monté en décembre en raison de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt. Une inflation plus faible milite en faveur d'une stabilisation voire d'une baisse des taux des banques centrales. Le secteur de l'immobilier ainsi que les secteurs cycliques comme les industrielles, les financières et les matériaux ont fortement progressé alors que les secteurs défensifs comme la consommation stable et les utilities ont faiblement monté. Le secteur de l'énergie a baissé.

Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World principalement en raison de la hausse modérée des Produits Alimentaires, un secteur défensif. Des valeurs comme Danone et Nestlé sont restées stables sur le mois. Le secteur de la Distribution Alimentaire a aussi faiblement progressé en raison de la baisse de Ahold Delhaize (prudence sur les marges aux Etats-Unis) et Carrefour (prudence sur le rebond des résultats au Brésil). Les secteurs plus cycliques ont monté de manière significative. La Restauration a bénéficié d'une bonne performance de Compass et Sodexo. L'Agriculture a rebondi en fin d'année, notamment les machines agricoles (Deere, CNH Industrial). Le secteur de l'Eau a été porté par les valeurs industrielles comme Pentair et Kurita Water.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Janvier 2024

Les marchés actions ont progressé de manière significative en janvier en raison d'une croissance économique meilleure que prévue, notamment aux Etats-Unis et malgré un rebond des taux d'intérêt. Les secteurs des technologies de l'information, des services de communication et de la santé ont fortement monté. Les utilities et l'immobilier, plus sensibles aux taux d'intérêt, et les matériaux ont par contre baissé.

Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World principalement en raison de la baisse du secteur Agriculture et de la faible hausse du secteur Produits Alimentaires. Avec une baisse d'environ 5% depuis le début de l'année, les prix des céréales ont pesé sur le secteur Agriculture avec notamment la baisse de Nutrien dans les engrais. Le fonds n'était pas actionnaire de la société Archer Daniels qui a fortement baissé suite à un problème comptable. Le secteur de l'Eau est resté stable sur le mois à cause de la baisse des utilities (American Water Works) pénalisées par le rebond des taux d'intérêt. Les Produits Alimentaires ont faiblement progressé en raison de la poursuite de la baisse des valeurs chinoises (China Mengniu Dairy) et de certaines sociétés d'ingrédients même si la première publication de résultats sur ce segment est encourageante. L'amélioration des volumes de vente en fin d'année a néanmoins soutenu des sociétés comme Nomad Foods et Danone. Le secteur de la Distribution Alimentaire a bien progressé grâce au rebond des volumes de vente pour Sysco et la hausse de Walmart. Le secteur de la Restauration affiche la meilleure performance grâce à la restauration collective (Sodexo, Compass) un segment qui bénéficie d'une bonne dynamique des ventes.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Février 2024

Les marchés actions ont fortement progressé en février en raison d'une croissance économique meilleure que prévue, notamment aux Etats-Unis. Cet environnement a plutôt bénéficié aux secteurs cycliques. Les secteurs des technologies de l'information, de la consommation cyclique et des industrielles ont fortement monté. Les utilities ont baissé et la consommation stable et l'immobilier ont faiblement monté.

Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World principalement en raison de la stabilité des Produits Alimentaires et de la baisse de la Restauration. Les Produits Alimentaires ont souffert de leur profil défensif. Si les sociétés d'emballage, plus cycliques, ont bien progressé (Smurfit Kappa), des sociétés comme Danone sont en baisse. Reckitt Benckiser a en plus souffert d'un mauvais traitement comptable de certains rabais et a fortement baissé. Nous avons réduit notre position sur ce titre. Le secteur de la Restauration est en baisse sensible sur le mois notamment Edenred (enquête en Italie sur de mauvaises pratiques commerciales). Nous avons réduit notre exposition à ce titre. La restauration collective (Sodexo) est aussi en baisse. Les secteurs de l'Eau et de l'Agriculture, plus cycliques, sont en hausse modérée. On note la forte progression de Pentair dans le secteur de l'eau et de Ingredion dans le secteur de l'agriculture. Malgré son profil défensif, la Distribution Alimentaire a fortement progressé grâce aux bons résultats de Walmart et Sprouts Farmers Market.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-

dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Mars 2024

Les marches actions ont poursuivi leur progression en mars sur fonds de révision en hausse de la croissance économique aux Etats-Unis et de l'anticipation de la baisse des taux d'intérêt des banques centrales. Les secteurs cycliques comme les financières, les matériaux et l'énergie ont fortement progressé. Le secteur des technologies de l'information a faiblement progressé après un très bon début d'année. Les secteurs défensifs comme la consommation stable et la santé ont monté de manière modérée.

Food for Generations est en hausse sur le mois et a surperformé l'indice MSCI World principalement grâce à la bonne performance des secteurs cycliques comme l'Eau, la Restauration et l'Agriculture. Le secteur de l'Eau a fortement progressé, en particulier les valeurs industrielles au profil cyclique tel que Pentair. La Restauration a été soutenue par la forte hausse de la restauration collective (Compass, Sodexo). L'Agriculture a rebondi notamment les machines agricoles (Deere, CNH Industrial) alors que le prix des céréales a légèrement rebondi. Malgré son caractère défensif, le secteur des Produits Alimentaires a bien progressé notamment les valeurs d'emballage (DS Smith, International Paper) et d'ingrédients (Symrise) dont les volumes de vente se redressent. La Distribution Alimentaire a modérément progressé, la bonne performance de Sprouts Farmers Market étant compensée par une forte baisse de Jeronimo Martins (marché polonais difficile).

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Avril 2024

Les marches actions ont baissé en avril avec un délai sur la baisse des taux aux Etats-Unis, des tensions croissantes au Moyen-Orient et une prise de profit sur les valeurs technologiques avant la publication des résultats trimestriels. Les secteurs de l'immobilier, des technologies de l'information et de la consommation cyclique ont baissé significativement. Les secteurs de l'énergie et des utilities ont monté et le secteur de la consommation stable est resté étale.

Food for Generations a baissé sur le mois mais a surperformé l'indice MSCI World principalement grâce à son profil défensif avec les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire. La meilleure performance vient néanmoins de la Restauration avec la hausse de Sodexo dans la restauration collective. Dans la Distribution Alimentaire on note la hausse de Ahold Delhaize. Dans les Produits Alimentaires, les valeurs américaines ont rebondi (Conagra, General Mills) après un début d'année difficile. Les secteurs cycliques de

l'Agriculture et de l'Eau ont plus souffert notamment les machines agricoles (CNH Industrial, Agco) et les valeurs industrielles de l'eau (Pentair, Veolia).

En mai nous avons vendu notre position sur DS Smith (emballage) suite à l'offre d'achat d'International Paper. Dans les machines agricoles, nous avons réduit notre position sur CNH Industrial (départ surprise du directeur général) au profit de Agco.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Mai 2024

Les marchés actions ont progressé en mai, atteignant de nouveaux records historiques aux Etats-Unis et en Europe, fruit de solides publications de résultats du 1er trimestre et surtout de statistiques macro américaines (croissance et inflation) confirmant l'évitement de la récession et plaidant éventuellement pour des baisses de taux avant la fin de l'année. Les secteurs des technologies de l'information, des utilities et des services de communication ont fortement monté. Les secteurs de l'énergie et de la consommation cyclique ont baissé.

Food for Generations a progressé sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World en raison de la stabilité du secteur Restaurants et de la hausse modérée des Produits Alimentaires. Le secteur des Restaurants est resté stable la bonne performance de Sodexo étant compensé par une baisse pour Compass. Ces deux titres de restauration collective affichent toujours de bonnes dynamiques de ventes et de marge. Les Produits Alimentaires progressent de manière modérée en raison de baisses en Asie (China Mengniu) et aux Etats-Unis (Conagra) compensées par une forte hausse dans l'emballage (International Paper). L'Agriculture a progressé grâce à Nutrien (engrais). La Distribution Alimentaire affiche une forte performance, tirée par les bons résultats de Sprouts Farmers et Walmart. Le secteur de l'Eau affiche la meilleure performance grâce au rebond des utilities (American Water Works) dans la perspectives de baisse des taux d'intérêt.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire, prévue pour le 4ème trimestre 2023 et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont néanmoins en ligne ou au-dessus des moyennes historiques car les stocks sont relativement faibles. Cela devrait soutenir le secteur agriculture en 2024.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Juin 2024

Les marchés actions ont fortement progressé en juin mais avec une forte disparité par secteur et par région. L'Europe a baissé suite à la dissolution de l'assemblée nationale en France alors que les Etats-Unis ont atteint un nouveau record. En ligne avec le début de l'année, les secteurs des technologies de l'information et des services de communication ont fortement monté alors que les secteurs des utilities, des matériaux et de l'industrie ont baissé.

Food for Generations a baissé sur le mois, sous-performant l'indice MSCI World. Les Produits Alimentaires ont baissé, notamment les valeurs françaises (Seb, Danone) et l'emballage (Westrock). L'Agriculture a souffert à cause d'un repli du prix des céréales qui ont effacé le petit rebond des deux derniers mois. La Restauration a aussi été pénalisée par la baisse des valeurs françaises (Pluxee, Sodexo). Les valeurs industrielles de l'Eau ont baissé, notamment Pentair dont les ventes pourraient être moins bonnes que prévu. Dans la Distribution Alimentaire, Carrefour a souffert d'un amende potentielle de 200 millions d'euros pour ses relations avec ses franchisés. Aux Etats-Unis, Walmart et Sprouts Farmers ont poursuivi leur hausse sur fonds de bonne dynamique des ventes.

En juin, nous avons réduit notre exposition sur Pentair et Carrefour ainsi que sur les valeurs de produits alimentaires aux Etats-Unis dont la dynamique des ventes reste mauvaise.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont en ligne avec les moyennes historiques. La valorisation du secteur est proche d'un point bas historique.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Juillet 2024

Les marchés actions ont progressé en juillet mais avec une assez forte volatilité et une baisse en deuxième partie du mois. Le mois a été marqué par une rotation sectorielle en défaveur des technologies de l'information et des services de communication qui ont baissé. En revanche, les secteurs de l'immobilier, des utilities et des financières ont fortement monté.

Food for Generations a progressé sur le mois, surperformant l'indice MSCI World, en partie grâce à la rotation sectorielle. Le secteur de l'Eau affiche la meilleure performance grâce à une publication de résultats rassurantes de Pentair et une bonne performance des utilities (American Water) en raison des perspectives de baisse des taux d'intérêts. Les secteurs de la Distribution Alimentaire et des Produits Alimentaires ont bénéficié de la rotation sectorielle et joué le rôle de valeur refuge. On note aussi les bons résultats de Sprouts Farmers, Unilever et Danone. Dans la Restauration, la restauration collective affiche une belle performance grâce aux bons résultats de Compass. Malgré la faiblesse du prix des matières premières agricoles, le secteur de l'Agriculture affiche une performance positive grâce à des sociétés qui bénéficient de la baisse du prix du maïs comme Ingredion. Le marché des machines agricoles est en baisse plus prononcée que prévu en 2024, entraînant des titres comme Agco et Deere.

La décélération de la croissance économique en 2024 devrait redonner une préférence aux secteurs défensifs comme les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire, pénalisés par la bonne tenue de l'économie américaine en 2023. La fin du déstockage dans l'alimentaire et la désinflation devraient soutenir un rebond des volumes de vente en 2024.

Après avoir atteint des records historiques au milieu de l'année 2022, les prix des céréales se sont normalisés, malgré la guerre en Ukraine et en raison de bonnes récoltes dans le monde. Le secteur de l'Agriculture a ainsi effacé sa surperformance de l'année 2022. Les prix des produits agricoles sont en ligne avec les moyennes historiques. La valorisation du secteur est proche d'un point bas historique.

Dans la Restauration nous favorisons la restauration collective. Après des années 2020 et 2021 très difficiles à cause des confinements, l'activité et les marges de ce segment ont fortement rebondi en 2022 et 2023. De plus, nous assistons à un élargissement de ce marché à de nouveaux clients. De plus en plus de sociétés, écoles et hôpitaux sous-traitent leurs services de restauration car les normes se durcissent et les coûts augmentent.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES Food For Generations et de son benchmark s'établissent à :
- Part CPR ES Food For Generations - Assureur (C) en devise EUR : 1,98% / 12,46% avec une Tracking Error de 8,23%.
- Part CPR ES Food For Generations - F (C) en devise EUR : 2,01% / 12,46% avec une Tracking Error de 8,23%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	854 956,98	1 207 070,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

▪ ***Modifications substantielles*** **:** Sans objet sur l'exercice.

▪ ***Autres modifications :***

Depuis le **12 octobre 2023**, la documentation juridique de votre FCPE a été modifiée afin d'intégrer les mécanismes de gestion des liquidités de son OPC maître, CPR Invest-Food For Generations (compartiment de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest) :

1- INTÉGRATION DE MÉCANISMES DE GESTION DES LIQUIDITÉS[1].

a) Plafonnement des rachats « Gates »

Ce mécanisme permet d'étaler temporairement les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives (VL), dès lors qu'elles excèdent un certain niveau objectivement préétabli.

La mise en place de ce mécanisme garantit la gestion du risque de liquidité dans l'intérêt exclusif des porteurs/actionnaires, ainsi qu'un traitement égalitaire des ordres effectués par les porteurs/actionnaires concernés.

Le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil indiqué en pourcentage de l'actif net et tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC est atteint. Ce seuil est déterminé par la société de gestion notamment au regard de la fréquence de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachat excèdent ce seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut cependant décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation et ne pourront faire l'objet de révocation de la part des porteurs ou actionnaires.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois pour un OPC dont la périodicité de valorisation est quotidienne (soit un temps de plafonnement maximal estimé de 1 mois).

b) Mécanisme anti-dilution (Swing Pricing)

Ce mécanisme consiste à ajuster la valeur liquidative (VL) à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats, afin de protéger les porteurs/actionnaires présents dans l'OPC de l'effet de dilution[2] généré par les coûts de réaménagement des portefeuilles.

Ces coûts, qui étaient jusqu'alors supportés par l'OPC (et donc par l'ensemble des porteurs présents dans l'OPC), sont désormais, en cas de mouvements de souscriptions/rachats significatifs, principalement supportés par les investisseurs à l'origine des mouvements.

Ce mécanisme a pour résultat de calculer une VL ajustée qui constituera la seule VL de l'OPC qui sera communiquée.

La Société de Gestion a choisi de déployer ce mécanisme avec seuil de déclenchement, c'est-à-dire qu'il sera appliqué sur la VL, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint ou dépassé un seuil prédéfini.

1 Règlementation relative aux modalités d'introduction des mécanismes gestion de la liquidité (DOC-2017-05).
2 La dilution correspond à l'ensemble des coûts de réaménagement induits par l'achat/vente de titres : frais de transactions, fourchette entre les prix à l'achat et les prix à la vente sur les marchés de ces titres et taxe.

Du fait de cette structure maître/nourricier, ces deux mécanismes de gestion de liquidité sont par voie de conséquence supportés par votre FCPE.

2- <u>PRÉCISION DE LA DÉFINITION DE CERTAINS FRAIS :</u>

CPR Asset Management, dans un souci de transparence, a également souhaité modifier la documentation règlementaire de ses OPC afin de préciser la définition et le partage des différents frais supportés par les OPC.

Ces évolutions sont sans conséquence sur la stratégie d'investissement et le profil de risque ou encore les frais supportés par vos supports de placement.

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître null et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment null.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,90% TTC, dont 0,75% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,15% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,96% TTC, dont 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,15% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan :
3. Compléments d'information,
3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement
Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

• Effet de Levier :
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,00%.
Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.
N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

• Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :
- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :
- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire
La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS* V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par CPR AM (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (135 bénéficiaires [(1)]) s'est élevé à 17 141 346 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 925 024 euros, soit 64% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 216 322 euros, soit 36% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

(1) Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 2 902 130 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (7 bénéficiaires).

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires), le montant total des rémunérations versées à cette catégorie de personnel (fixes et variables différés et non différés) n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille
Critères quantitatifs :
- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères *qualitatifs :*
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales
Critères quantitatifs :
- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :
- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle
En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :
- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :
- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :
Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.
Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.
Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.
Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon
CPR AM exclut :
- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :
• **Fonds passifs ESG**
Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• **Fonds passifs non ESG**
Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac
Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.
En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :
Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable.

** Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie
Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.
Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR
Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

CPR ES FOOD FOR GENERATIONS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2024

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES FOOD FOR GENERATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES FOOD FOR GENERATIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 05 décembre 2024

Paris La Défense, le 05 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	**6 015 345,75**	**6 223 935,09**
OPC MAÎTRE	**6 015 345,75**	**6 223 935,09**
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	**140,75**	**3 260,51**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	140,75	3 260,51
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités		
TOTAL DE L'ACTIF	**6 015 486,50**	**6 227 195,60**

Bilan Passif au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 110 274,55	6 287 472,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-65 754,00	-25 537,78
Résultat de l'exercice (a,b)	-43 122,27	-48 058,30
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**6 001 398,28**	**6 213 876,60**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	**14 043,63**	**13 307,14**
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 043,63	13 307,14
COMPTES FINANCIERS	**44,59**	**11,86**
Concours bancaires courants	44,59	11,86
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	**6 015 486,50**	**6 227 195,60**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8,53	3,45
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	**8,53**	**3,45**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	78,89	36,99
Autres charges financières		
TOTAL (2)	**78,89**	**36,99**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-70,36**	**-33,54**
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	43 826,25	45 819,49
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-43 896,61**	**-45 853,03**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	774,34	-2 205,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-43 122,27**	**-48 058,30**

CPR ES Food For Generations
FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009122142 - CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
FR00140037D7 - CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.
Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 946,00 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2024 en EUR

	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**6 213 876,60**	**6 116 362,94**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	1 604 620,95	2 257 037,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 916 726,34	-1 662 794,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,43	2 205,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-67 054,21	-27 185,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	210 577,46	-425 896,35
Différence d'estimation exercice N	*-34 102,07*	*-244 679,53*
Différence d'estimation exercice N-1	*244 679,53*	*-181 216,82*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-43 896,61	-45 853,03
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**6 001 398,28**	**6 213 876,60**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Détail des collectes (*)

	31/07/2024	31/07/2023
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**1 604 620,95**	**2 257 037,29**
Versements de la réserve spéciale de participation	154 582,88	324 406,19
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	8,86	
Versement de l'intéressement	200 407,96	324 800,57
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	139 373,96	251 346,54
Abondements de l'entreprise	329 879,89	599 700,47
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	780 367,40	756 783,52
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**1 916 726,34**	**1 662 794,60**
Rachats	801 096,59	912 001,62
Transferts à destination d'un autre OPC	1 115 629,75	750 792,98

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	140,75
TOTAL DES CRÉANCES		**140,75**
DETTES		
	Rachats à payer	3 803,87
	Frais de gestion fixe	10 239,76
TOTAL DES DETTES		**14 043,63**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-13 902,88**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F		
Parts souscrites durant l'exercice	14 798,9766	1 604 620,95
Parts rachetées durant l'exercice	-17 809,4901	-1 916 726,34
Solde net des souscriptions/rachats	-3 010,5135	-312 105,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	53 566,2140	
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17,1438	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/07/2024
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43 811,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 015 345,75
	LU1653749918	CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	6 015 345,75
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			**6 015 345,75**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-43 122,27	-48 058,30
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	**-43 122,27**	**-48 058,30**

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-43 107,92	-48 043,63
Total	**-43 107,92**	**-48 043,63**

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-14,35	-14,67
Total	**-14,35**	**-14,67**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2024	31/07/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-65 754,00	-25 537,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	**-65 754,00**	**-25 537,78**

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-65 732,98	-25 530,07
Total	**-65 732,98**	**-25 530,07**

	31/07/2024	31/07/2023
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-21,02	-7,71
Total	**-21,02**	**-7,71**

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	29/07/2022	31/07/2023	31/07/2024
Actif net Global en EUR	**334 051,01**	**2 797 386,91**	**6 116 362,94**	**6 213 876,60**	**6 001 398,28**
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F en EUR					
Actif net	334 051,01	2 795 229,99	6 114 322,02	6 211 993,45	5 999 477,88
Nombre de titres	3 276,9990	22 220,7757	51 390,4209	56 576,7275	53 566,2140
Valeur liquidative unitaire	101,93	125,79	118,97	109,79	112,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,58	2,60	0,29	-0,45	-1,22
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,77	-0,87	-0,51	-0,84	-0,80
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR en EUR					
Actif net		2 156,92	2 040,92	1 883,15	1 920,40
Nombre de titres		17,1438	17,1438	17,1438	17,1438
Valeur liquidative unitaire		125,81	119,04	109,84	112,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1,32	0,29	-0,44	-1,22
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,50	-0,45	-0,85	-0,83

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	EUR	43,5028	6 015 345,75	100,23
TOTAL LUXEMBOURG			**6 015 345,75**	**100,23**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**6 015 345,75**	**100,23**
TOTAL Organismes de placement collectif			**6 015 345,75**	**100,23**
Créances			**140,75**	
Dettes			**-14 043,63**	**-0,23**
Comptes financiers			**-44,59**	
Actif net			**6 001 398,28**	**100,00**

Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	**EUR**	**53 566,2140**	**112,00**
Parts CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	**EUR**	**17,1438**	**112,01**

Annexe(s)

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CPR ES Food For Generations - Assureur

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000129099 - FR00140037D7
Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l' AMF .

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document d'informations clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans CPR ES Food For Generations, vous investissez dans un compartiment nourricier de la SICAV CPR Invest, Sicav de droit Luxembourgeois: CPR Invest - Food For Generations - I EUR - Acc . Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de CPR Invest - Food For Generations, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'ensemble de la chaîne alimentaire.
Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, le MSCI World Net Return Index (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, sert a posteriori comme indicateur pour l'évaluation de la performance du Compartiment.

Politique de gestion du fonds maitre :
La stratégie d'investissement de CPR Invest - Food For Generations vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans l'agriculture, la sylviculture, l'eau, la production et la distribution alimentaire et de boissons, la restauration et toutes les activités connexes. L'investissement durable du Compartiment est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.
Le Compartiment intègre des Facteurs de développement durable dans sons processus d'investissement. Le processus d'investissement suit une approche durable en excluant des entreprises sur la base des critères suivants :
- pires scores ESG globaux ;
- pires scores en matière de critères ESG spécifiques considérés comme pertinents pour l'écosystème de la chaîne alimentaire ;
- controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont un score ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que le score ESG du Compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG. Le Compartiment applique une approche descendante (allocation sectorielle) et ascendante.

L'expostion actions sera comprise entre 75% et 120 de l'actif net. Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75%, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect dans la limite de 25% de ses actifs.
Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition/et ou de gestion efficace du portefeuille.

Le FCPE est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le Compartiment suit l'Article 8 du Règlement "Disclosure".
Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire).De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Food For Generations.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le réglement et le prospectus du maitre et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Food For Generations.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après** 1 an	supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€1 580	€1 330
	Rendement annuel moyen	-84,2%	-33,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 560	€8 240
	Rendement annuel moyen	-14,4%	-3,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 630	€15 360
	Rendement annuel moyen	6,3%	9,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€14 430	€17 850
	Rendement annuel moyen	44,3%	12,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/04/2017 et 29/04/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€384	€1 693
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,45% avant déduction des coûts et de 8,96% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	183,16 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,39 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 10:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Food For Generations pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CPR ES Food For Generations - F

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000122149
Site Internet de la société de gestion : www.cpr-am.com
Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° et réglementée par l' AMF .

Date de production du document d'informations clés : 26/09/2023.

Document d'informations clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant dans CPR ES Food For Generations, vous investissez dans un compartiment nourricier de la SICAV CPR Invest, Sicav de droit Luxembourgeois: CPR Invest - Food For Generations - I EUR - Acc . Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de CPR Invest - Food For Generations, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'ensemble de la chaîne alimentaire.
Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, le MSCI World Net Return Index (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, sert a posteriori comme indicateur pour l'évaluation de la performance du Compartiment.

Politique de gestion du fonds maitre :
La stratégie d'investissement de CPR Invest - Food For Generations vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans l'agriculture, la sylviculture, l'eau, la production et la distribution alimentaire et de boissons, la restauration et toutes les activités connexes. L'investissement durable du Compartiment est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.
Le Compartiment intègre des Facteurs de développement durable dans sons processus d'investissement. Le processus d'investissement suit une approche durable en excluant des entreprises sur la base des critères suivants :
- pires scores ESG globaux ;
- pires scores en matière de critères ESG spécifiques considérés comme pertinents pour l'écosystème de la chaîne alimentaire ;
- controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont un score ESG. La société de gestion s'engage à faire en sorte que le score ESG du Compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG. Le Compartiment applique une approche descendante (allocation sectorielle) et ascendante.

L'expostion actions sera comprise entre 75% et 120 de l'actif net. Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75%, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect dans la limite de 25% de ses actifs.
Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition/et ou de gestion efficace du portefeuille.

Le FCPE est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le Compartiment suit l'Article 8 du Règlement "Disclosure".
Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.
Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire).De plus amples détails sont fournis dans le règlement de CPR ES Food For Generations.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le réglement et le prospectus du maitre et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 14:00.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du CPR ES Food For Generations.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 530	€1 290
	Rendement annuel moyen	-84,7%	-33,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 300	€7 990
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-4,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 310	€14 410
	Rendement annuel moyen	3,1%	7,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 530	€17 260
	Rendement annuel moyen	35,3%	11,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 21/09/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2017 et 31/08/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est pour produit pour un investissement entre 30/09/2013 et 28/09/2018

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€677	€1 897
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,72% avant déduction des coûts et de 7,58% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,86% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	177,08 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	0,38 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR ES Food For Generations pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Teneur de comptes : Amundi Tenue de Comptes, Amundi ESR
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.
Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.
Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR ES Food For Generations

Identifiant d'entité juridique :
969500H9DG6THNA6JV36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **54,38 %** d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ **ayant un objectif social**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI WORLD.** Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,671 (C).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **: -0,176 (D).**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.75 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.11 (D).

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR INVEST -	Finance	Fonds	Luxembourg	100,00 %

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2023 au 31/07/2024**

FOOD FOR GENERAT-I-ACC				

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

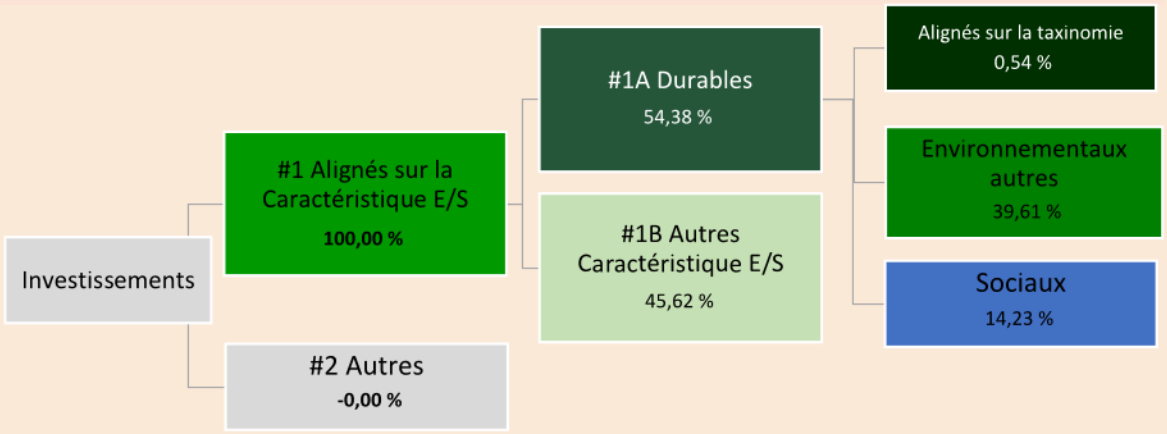

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**.**

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	*Sous-Secteur*	*% d'actifs*

Finance	*Fonds*	*100,00 %*
Liquidités	*Liquidités*	*-0,00 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,54 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

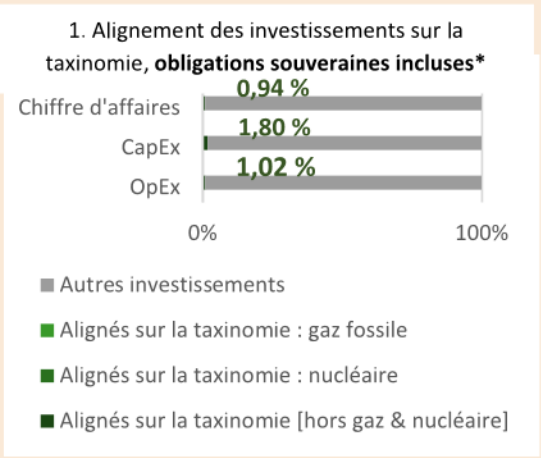

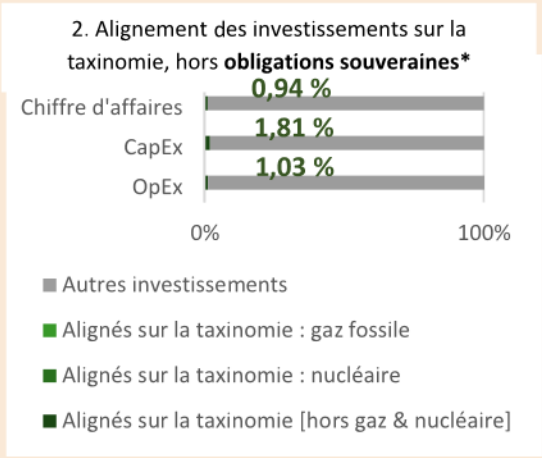

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Au 31/07/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,57 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 0,20%.

Le

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **39,61 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **14,23 %** à la fin de la période.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.